



MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023

Le dix octobre deux mille vingt-trois à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 18

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoir : 2

Présents : MMES GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BILLON Nathalie, BRILLAUD Chantal, BOUGEOIS Chantal, MISBERT Christelle, PISSY Peggy, MM FOUCHÉ Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DECOU Christophe, DUPEU Laurent, GIRAUD Arnaud, POIGNAND Cyrille,

Excusés : MME LEDOUX Nadine (pouvoir à M FOUCHÉ Patrice), GONORD Audrey (pouvoir à MME MISBERT Christelle), DURAND Sébastien, CHAIGNEAU Patrick, Absent : M. RULLIER David.

Public : 0 personne

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M Cyrille POIGNAND est désigné secrétaire de séance.

2 – DÉLIBÉRATION SUR UNE SERVITUDE GEREDIS AU LIEU-DIT « CHAMPS PÉROU »

54/2023

Monsieur le Maire présente la convention qui porte sur la parcelle ZL 81 au lieu-dit « Champs Pérou » qui appartient à la commune mais qui est dans le domaine privé de la commune, ce qui impose cette convention. Cette convention doit permettre le passage d'une ligne électrique raccordant un ensemble photovoltaïque. Celle-ci n'entraînant qu'une faible tranchée de quelques mètres de long et de 40 cm de profondeur.

Monsieur le maire demande l'autorisation pour signer cette convention Adopté à l'unanimité.

3 – INSCRIPTION EN NON-VALEUR

55/2023

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil municipal un tableau avec les totaux de mise en nonvaleur pour une somme de 22,13 EUR. La trésorerie demande l'abandon de ces créances.

Adopté à l'unanimité

4 – CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC POUR IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE

56/2023

La société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES (CFI) prévoit d'installer, exploiter et maintenir une station radioélectrique mutualisée avec la possibilité d'installation de plusieurs opérateurs de téléphonie mobile afin d'améliorer le réseau sur le territoire de la commune de FRESSINES (79370)

L'infrastructure et les équipements seront placés au lieu-dit « CHAMP FRADIN » - 79370 FRESSINES, parcelle cadastrée ZK60.

Monsieur le Maire précise que la hauteur du mât sera de 30 mètres, l'emprise au sol du projet d'environ 49 m² et que le montant de la redevance annuelle sera fixé à 3000 euros net (avec une indexation à 2% par an à compter du 1er janvier de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de la Convention). Le bail proposé est d'une durée de 12 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De valider l'emplacement de l'antenne de téléphonie mobile sur le domaine public, lieux dit CHAMP FRADIN,
- D'approuver la convention d'occupation privative du domaine public avec CFI,
- D'approuver le montant de la redevance annuelle à 3000€ et de son indexation à 2%,
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

5 – DÉLIBÉRATION POUR PERMETTRE DES DONNÉS LORS D'OBSEQUES

57/2023

Mme BALOTHE présente au conseil la réglementation en cours à ce sujet. Il s'agit de situation où un don est effectué pour une association. L'avis d'obsèques doit préciser l'existence d'un don ainsi que l'association bénéficiaire du don.

Monsieur le maire propose au vote une délibération pour faire des dons si cela est spécifié dans l'avis de décès.

Adopté à l'unanimité.

6 – PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE TRANSPORT PAR TRAIN POUR UN AGENT EN FORMATION

58/2023

Il est demandé au Conseil de pouvoir prendre en charge les frais de transport par train, d'un agent en formation au CNFPT à Poitiers.

Adopté à l'unanimité.

7 – ADHESION A UN CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE POUR RISQUES STATUTAIRES

59/2023

Il s'agit du renouvellement d'un contrat de groupe d'assurance du Centre de Gestion en cas de maladie d'un agent. Une nouvelle proposition a été faite, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2024. Il est demandé de voter la reconduction de la formule actuelle, avec les nouveaux ajustements, à savoir :

Pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL, un taux de cotisation de 6,73 % de la masse salariale, avec frais d'intervention de 0,19%, une franchise de 10 jours et une prise en charge des indemnités journalières limitée à 80 % ;

Pour les agents non affiliés à la CNRACL un taux de 0.70 %, sans franchise sauf franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire.

Mme PISSY demande s'il y avait besoin d'une convention plus forte au vu des maladies et accidents passés. Le Maire précise que pour le moment aucun calcul n'a été fait. Il pourra être étudié au cours de l'année 2024 car il faut un peu de temps pour faire les calculs.

Adopté à l'unanimité.

8 – DÉSIGNATION D'UN SUPPLÉANT A LA CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées)

60/2023

Monsieur le maire présente rapidement le rôle de la CLECT. Il y a 62 délégués dans cette commission de la Communauté de communes « Mellois en Poitou », soit un par commune. Le quorum étant souvent atteint de manière très juste, il est proposé de nommer 62 suppléants sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme LEDOUX à ce poste de suppléante à la CLECT pour Fressines.

Il demande s'il y a d'autres candidats, puis propose de passer au vote à bulletin secret.

Sur 15 votants Mme LEDOUX obtient 15 voix, elle est déclarée élue.

9 – CONVENTION AVEC MELLOIS EN POITOU POUR LANCER UN ÉTAT DES LIEUX SUR L'INFORMATIQUE DU SECRETARIAT DE MAIRIE 61/2023

Il y a un manque de maîtrise dans le domaine informatique dans les mairies. La Communauté de communes propose la création d'un service commun auquel s'ajoutent des « briques » de services complémentaires. Ce service est fait par le pôle informatique de la communauté de communes.

Pour le premier niveau « état des lieux, diagnostic » le coût est de 200 € par tranche de 1000 habitants soit une somme de 400 € pour la commune.

M. ROUSSEAUX demande si le Centre de gestion ne pourrait pas faire cet état des lieux. M. FOUCHE précise que le Centre de gestion fait plutôt la formation et le suivi RGPD et non les moyens informatiques.

Monsieur le maire propose de signer cette convention avec une adhésion au premier niveau : état des lieux, diagnostic.

Adopté à l'unanimité.

10 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION SUR LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES AU TRAVAIL 62/2023

Mme BALOTHE présente l'obligation de la mise en œuvre d'un programme de lutte contre le harcèlement et les violences au travail. Elle présente également la convention proposée par le Centre de Gestion pour répondre à cette obligation.

La cotisation annuelle est de 35 € et la rédaction d'un rapport, en cas de signalement, est de 50 € de l'heure dans la limite de trois heures.

Adopté à l'unanimité

11 – DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE 63/2023

Orange est l'opérateur chargé du déploiement de la fibre dans les petites communes. Cette opération aura lieu à Fressines au début de l'année 2024 et jusqu'en 2025.

Deux points de mutualisation (armoires) vont être implantés sur la commune. Il est proposé de positionner une armoire de fibre optique à la sortie de la rue du Lavoir, au commencement de la route de Vaumoreau et une autre 28 rue du château.

La couleur retenue est « ivoire clair » (RAL 1015).

Ces deux emplacements sont acceptés à l'unanimité

12 – VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES DU PARC DU CEDRE BLEU

M. ROUSSEAUX présente aux membres du Conseil le travail établi par la Commission sécuritéenvironnement. Ce travail s'appuie autour de trois axes : principes, enjeux et actions.

L'ensemble est étalé dans le temps et reste évolutif.

Le conseil valide à l'unanimité le travail établi par la commission.

De même le conseil municipal valide le devis pour l'implantation de la haie au nord du parc pour un montant de 581.78 € TTC. Cette plantation est programmée pour le mois de décembre.

13 – DÉBAT SUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN FACE DE LA MAIRIE

M. le maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré avec Marie Claude GIRAUD, Monsieur Philippe JOUVE, propriétaire de trois parcelles en face de la mairie AH 170, AH 171, dont un cimetière familial, AH 172.

Le bureau a travaillé suite à cette rencontre. Le principe serait d'acheter uniquement la parcelle qui est le long de la route, la parcelle AH 171 d'une surface de 1504 m².

A noter que Monsieur JOUVE est très attaché à l'entretien du cimetière familial et à sa sauvegarde, parcelle AH 172 d'une surface de 67 m².

Le bureau propose donc au Conseil municipal de faire une offre d'achat de la parcelle 171, d'une surface de 1504 m², à hauteur de 25 € le mètre-carré avec un engagement d'entretenir le cimetière familial et un achat si il le souhaite.

Le maire propose un tour de table sur cette proposition avant de la mettre au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

14- RECENSEMENT DE LA POPULATION

Mme BALOTHE présente le recensement de la population. Le recensement de la population a lieu tous les cinq ans, le dernier ayant eu lieu en 2018 (plus un an = année COVID). Il s'étalera entre le 18 janvier et le 17 février 2024.

Une délibération est mise au vote pour recruter trois agents recenseurs.

Adopté à l'unanimité

15 – ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE

M. POIGNAND présente aux membres du conseil le déroulement de la cérémonie. Un piquet d'honneur de l'E.N.S.O.A. de Saint-Maixent-L'Ecole sera présent. La cérémonie débutera à onze heures au monument aux morts (rendez-vous pour le public à 10h45), avec lecture des morts de la commune par deux membres du conseil municipal des jeunes.

16 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission voirie/bâtiments

M. DECOU présente l'avancée des travaux concernant le local de la Thibauderie.

Une tondeuse-débroussailleuse autoportée est à l'essai par les services techniques. Les tarifs de l'électricité devraient être stables pour la commune en 2024.

Commission sociale

Le repas des aînés du samedi 7 octobre s'est bien déroulé.

Commission sécurité-environnement

Une livraison des composteurs aura lieu samedi 14 octobre aux ateliers municipaux. 47 composteurs seront livrés aux Fressinois en ayant fait la demande.

Commission information-animation

Si l'équipe de France de rugby atteint la finale de la coupe du monde, le match sera diffusé dans la salle du Conseil municipal.

17 – INFORMATIONS DU MAIRE

Les discussions ont repris avec la commune de Vouillé concernant les travaux de la rue des Maisons-Neuves. Au préalable, la commune de Vouillé doit acheter trois parcelles et contacter la DRAC.

La commune a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle pour la sécheresse intervenue au cours de l'été 2022. Les Fressinois ont été informés de la publication de cet arrêté afin de leur permettre de contacter leur assureur si des fissures étaient à déclarer.

Une réunion du groupe d'action local (GAL) pour les zones humides et le recensement des haies sur la commune se tiendra le 25 octobre à 9H.

L'assurance souscrite par la commune auprès de la SMACL augmentera de 30% pour 2024 sur la partie dommages aux biens

13 – QUESTIONS DIVERSES

Mme PISSY indique que les candélabres restent allumés rue des Talles et rue des Rompis.

Fin de la séance : **23H10**

Conseil municipal du 10 octobre 2023

NOM Prénom	Signature	Pouvoir, Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		Excusée, pouvoir à M Patrice FOUCHE
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
PISSY Peggy		
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		Excusé
RULLIER David		Absent
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		Excusée, pouvoir à Mme Christelle MISBERT
CHAIGNEAU Patrick		Excusé

